

## Accompagnateur de Tourisme Équestre

### Contenu détaillé de formation en présentiel

#### Intitulé et références

- ATE : Accompagnateur de Tourisme Équestre
- Fiche certification : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36133>
- Règlement complet : <https://metiers.ffe.com/wp-content/uploads/2022/02/Reglement-ATE-20220102-V2-1.pdf>

#### Objectifs

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre
- Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect de la déontologie et du bien-être animal
- Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer l'éducation, l'utilisation et l'entretien de la cavalerie du tourisme équestre dans le respect de son bien-être

#### Public visé et prérequis

- **Public visé** : cavaliers majeurs, désirant encadrer des promenades et randonnées équestres à titre professionnel
- **Prérequis** : être titulaire du Galop 6 de la FFE, être titulaire du PSC1, avoir participé à 7 journées de randonnée équestre dont 4 journées consécutives, avoir validé le test d'entrée en formation ATE, valider un test de positionnement organisé par la FFE.

#### Contenu de formation

##### 1. Participer au fonctionnement de la structure de tourisme équestre

- 1.1 - Participer à l'accueil des publics
- 1.2 - Participer à l'organisation et à la gestion de la structure de TE
- 1.3 - Assurer l'entretien des installations et du matériel

##### 2. Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect du bien-être animal

- 2.1 - Concevoir un itinéraire pour proposer une sortie équestre adaptée aux publics
- 2.2 - Conduire en sécurité une sortie équestre
- 2.3 - Évaluer une sortie équestre en vue d'améliorer sa pratique professionnelle

##### 3. Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre

- 3.1 - Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale
- 3.2 - Assurer le suivi de la cavalerie de tourisme équestre
- 3.3 - Conduire le travail de la cavalerie de tourisme

Rédacteur :		Approbateur :	
Toni Capoulade		Toni Capoulade	
<b>REVISIONS</b>			
Date	Nature de la modification		Version
01/09/2022	Mise à jour des objectifs en conformité avec le référentiel 2022		V3

## Moyens prévus

- **Moyens pédagogiques :** Document de référence du métier d'Accompagnateur de Tourisme Équestre remis à chaque apprenant, serveur de formation avec ressource documentaire, kit d'outils (boussole, porte-carte, fontes) proposé à la vente.
- **Moyens techniques :** Salle de cours avec écran vidéo, manège équestre couvert, cavalerie d'école, connexion wifi.
- **Moyens d'encadrement :**  
Capoulade Toni, Expert Fédéral en Tourisme Équestre, GTE, formateur de formateur en Tourisme Équestre

## Méthodes pédagogiques

- **Séances techniques (équitation) :**
  - Enchaînement de séquences pédagogiques visant à maintenir le dynamisme des séances et à faciliter les apprentissages.
    - Pédagogie active et de mise en situation
- **Séances techniques (hors équitation) :**
  - Séquences pédagogiques courtes et espacées dans le temps pour permettre de stabiliser les nouveaux gestes techniques abordés.
    - Pédagogie démonstrative
    - Expérimentation
- **Séances théoriques :**
  - Scénario pédagogique basé sur l'échange et le partage d'expérience pour créer une implication et concrétiser les situations
    - Pédagogie active et de mise en situation
    - Jeux de rôles et études de cas

## Modalités d'inscription en formation

- **Entretien :** rendez-vous téléphonique ou présentiel pour vérifier les prérequis et l'adéquation de la formation dans le projet d'évolution professionnelle
- **Test d'entrée :** inscription à un test d'entrée sur le site de la FFE, le calendrier est défini au niveau national. Les sessions de test d'entrée sont organisées par les Comités Régionaux d'Équitation (CRE). La réussite au test d'entrée est un prérequis à l'entrée en formation.
- **Fiche d'inscription :** suite à l'entretien une fiche d'inscription est transmise, pour être complétée et retournée à l'organisme de formation. La validation définitive de l'inscription intervient après la réussite au test d'entrée.

<b>Rédacteur :</b>		<b>Approbateur :</b>	
Toni Capoulade		Toni Capoulade	
<b>REVISIONS</b>			
Date	Nature de la modification		Version
01/09/2022	Mise à jour des objectifs en conformité avec le référentiel 2022		V3

## Moyens permettant le suivi et la sanction de la formation

- **Suivi de l'exécution** : *signature des feuilles d'émargement par demi-journée par les stagiaires et le formateur.*
- **Sanction** :
  - Évaluations formatives organisées par l'organisme de formation :
    - A mis parcours sur l'ensemble des objectifs visés par le référentiel
      - Sous forme de QCM via Evalbox pour le contenu théorique
      - Sous forme de séance pratique pour le contenu technique
    - En fin de parcours organisation d'un examen blanc sur l'ensemble des objectifs visés par la certification.
  - Évaluation certificative de l'UC2, réalisée dans les deux derniers mois de la formation et à minima 15 jours avant les autres épreuves certificatives. La date est proposée par l'organisme de formation et validée par la FFE.
  - Évaluation certificative des UC1 et UC3 organisée par les Comités Régionaux d'Équitation (dates définies sur calendrier national FFE).
  - Questionnaire de satisfaction.
  - Attestation de fin de formation.
- **Obtention partielle** : Chaque bloc de compétence est sanctionné par une Unité Capitalise qui reste acquise trois ans. C'est l'acquisition des 3 UC qui valide l'ATE.

## Principales équivalences et passerelles vers l'ATE

- Les titulaires du BPJEPS AE Tourisme équestre obtiennent par équivalence l'ATE
- Les titulaires du BPJEPS AE autre mention obtiennent par équivalence :
  - L'UC 1 et l'UC 3
- Les titulaires de l'AAE toutes dominantes obtiennent par équivalence :
  - Les exigences préalables à la mise en situation pédagogique
  - La dispense de réalisation de la MSP
- Les titulaires du CQP ASA Tourisme équestre obtiennent par équivalence :
  - Les exigences préalables à la mise en situation pédagogique
  - La dispense de réalisation de la MSP
- Les titulaires du CQP ORE obtiennent par équivalence l'ATE

Consulter le tableau des équivalences et dispenses :

[https://www.lalouviere-formations.fr/files/ugd/10db01\\_f3ab33dc97fa4400b30a6b7363722e01.pdf](https://www.lalouviere-formations.fr/files/ugd/10db01_f3ab33dc97fa4400b30a6b7363722e01.pdf)

## Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap

- **Habilitation Equihandi** : *Notre équipe de formateur n'est pas habilitée à enseigner l'équitation adaptée. Aucun des formateurs n'est titulaire d'un titre d'encadrement equihandi, nous ne pouvons donc pas accueillir sur cette formation des publics en situation de handicap.*

Rédacteur :		Approbateur :	
Toni Capoulade		Toni Capoulade	
<b>REVISIONS</b>			
Date	Nature de la modification		Version
01/09/2022	Mise à jour des objectifs en conformité avec le référentiel 2022		V3

- **Informations complémentaires** : Nous invitons les publics en situation de handicap à prendre contact avec les organismes suivant pouvant les accompagner dans leur projet de formation :
  - **AGEFIPH** : Handicap Formation PACA, Rue de la Carrière de Bachasson, 13590 MEYREUIL, tel : 04.42.93.15.50
  - **FFE** : Cheval & Diversité, cheval.diversite@ffe.com ou au 02.54.94.46.16

### Durée, période de réalisation et modalités de déroulement

- **Durée totale de la formation** : 645 heures. *Les jurys du test d'entrée peuvent alléger ou renforcer certains modules, toutefois le volume minimum est de 300 heures et le volume maximum est de 750 heures.*
- **Période de réalisation** :
  - *Entrée en formation : première quinzaine d'octobre*
  - *Examen terminal : au mois de mai ou juin, examen de rattrapage au mois de juin (selon calendrier national)*
- **Horaires** : 9h00-12h30 et 14h00-17h30
- **Rythme** : *formation continue, de 21 à 35 heures par semaine en centre de formation.*
- **Inscription** : à minima 3 semaines avant le début de la formation
- **Confirmation d'inscription** : à l'issue du test d'entrée
- **Inscription à l'examen** :
  - UC1, UC2 et UC3, épreuves certificatives terminale, jugées par un jury plénier. Inscription à minima 14 jours avant la date des épreuves via le site de la FFE.
- **Modalité de déroulement** : *présentiel en centre de formation.*
- **Mise en situation** : Une mise en situation pédagogique en entreprise de 205 heures est prévue pour :
  - Expérimenter, en clientèle réelle, les situations d'encadrement.
  - Découvrir le fonctionnement quotidien d'une entreprise de Tourisme Équestre.
  - Participer au travail de la cavalerie de Tourisme Équestre

Cette mise en situation se fait dans le cadre d'une convention tutorale tripartite.
- **Lieu de formation** : *La Louvière, 385 chemin de la Talaine 84410 Bédoin*

### Cout de la formation

- *Formation de 750 à 1250 heures. Prix total de l'action de formation : 5425€*
- *Mise en situation professionnelle 240 heures*
- *Inscription au test d'entrée : 90€*
- *Inscription à l'examen certificatif : 130€*
- *Frais annexes* :
  - Kit de base de tourisme équestre : 30€ (si besoin)
  - Licence FFE : 36€ (si non valide sur le millésime en cours)

<b>Rédacteur :</b>		<b>Approbateur :</b>	
Toni Capoulade		Toni Capoulade	
<b>REVISIONS</b>			
Date	Nature de la modification		Version
01/09/2022	Mise à jour des objectifs en conformité avec le référentiel 2022		V3